

Envoi par courrier et par télécopie : (514) 864-3867

Québec, le 31 mai 2005

Monsieur Henri Gilbert
Directeur
Direction de l'Île-de-Montréal
Ministère des Transports
440, boul. René-Lévesque Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H2Z 2A6

Objet : *Projet de prolongement de l'autoroute 25 entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-Bourassa*

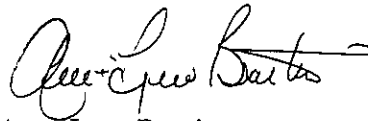
Questions complémentaires (n^{os} 14 et 15)

Monsieur le Directeur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet précité, la commission d'enquête et d'examen chargée désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de votre diligence et de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**Questions complémentaires de la commission
adressées au ministère des Transports
(n^{os} 14 et 15)**

Question 14

Selon le ministère des Transports (document déposé PR5.2, pages 21 et 24) si le projet du prolongement de l'autoroute 25 se réalise, un **comité interministériel** pourrait mettre en œuvre le projet et fixer les principes généraux des programmes de surveillance et de suivi environnemental.

Afin de compléter ses travaux, la commission désire connaître la composition et le rôle des différents ministères ou organismes qui seraient interpellés, le mandat du comité et les objectifs poursuivis.

Question 15

Selon le ministère des Transports (séance du 19 mai après-midi, DT6, pages 13 à 15), un **comité interministériel sur le développement durable** aurait été mis sur pied en février 2005 par le MTQ. La commission vous a remis en audience un document préliminaire qu'elle a reçu de façon informelle.

À cet effet, la commission désire connaître dans un cadre plus formel la mission du comité et sa composition ainsi que le rôle des différents ministères ou organismes présents sur ce comité, les domaines d'expertise, les préoccupations exprimées par chacun des participants et enfin l'état d'avancement des travaux.

Puisque les commissions du BAPE traitent régulièrement du développement durable dans leur rapport et que les avis du BAPE vont souvent au-delà de la seule portée d'un projet, vous comprendrez que les travaux de ce comité intéressent fortement la commission.